

Questions orales

L'EXISTENCE DE NOTES DE SERVICE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre des Transports ainsi que les autres collègues du cabinet sont tenus de prendre des dispositions pour protéger les emplois dans notre pays et favoriser l'expansion de l'économie canadienne. Or, il a fait le contraire. Il n'est pas ministre des transports japonais, mais ministre des Transports canadiens et il a de ce fait, certaines responsabilités à l'égard de nos concitoyens.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il a déclaré que j'avais inventé de toutes pièces l'affaire de la révision. Or, je tiens à préciser que ces termes sont tirés d'une lettre que la société Stephens-Adamson a envoyée à M. Jacques Auger, directeur adjoint et vice-président du Conseil des ports Canada lequel a précisé que cette réserve ou le secret qu'on exigeait a été imposée en sa présence; tel est le témoignage que Stephens-Adamson a fait. Le ministre possède-t-il des notes de service internes des fonctionnaires de son ministère remettant en cause la décision que le Conseil des ports Canada lui a recommandée avant que celle-ci soit prise? Si oui, pourrait-il les communiquer?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai des notes de service indiquant que je me suis longuement consacré à cette question, soit pendant une semaine ou plus. J'ai demandé au Conseil des ports Canada de m'expliquer les motifs de cette décision. J'ai fait mon travail qui était de voir à ce qu'un soumissionnaire canadien puisse dûment se défendre.

En outre, je tiens à signaler que 53 p. 100 du matériel d'équipement sera produit au Canada, ce qui montre encore une fois que cette société canadienne n'a pas pu décrocher le contrat pour des raisons technologiques et pour des impératifs de calendrier, mais que des efforts ont été faits pour que le maximum du travail soit effectué dans notre pays.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES NOTES DE SERVICE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je crains que le ministre n'ait mal compris ma question, pourtant fort simple. J'aimerais qu'il me dise s'il a en sa possession des documents rédigés par des fonctionnaires de son ministère critiquant les recommandations du Conseil des ports du Canada, et dans l'affirmative, accepterait-il de les déposer à la Chambre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Autant que je sache, non, madame le Président. Le Conseil des ports du Canada m'a fait parvenir un rapport pour me recommander la marche à suivre.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE SI M^{ME} CONFINO-LEVI POURRA DEMEURER AU CANADA

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de

l'Emploi et de l'Immigration. En son absence temporaire, j'aimerais poser ma question à son compétent secrétaire parlementaire.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire s'il a pris connaissance du cas de M^{me} Gisella Confino-Levi de Toronto, à qui le ministère a ordonné de quitter le Canada, puisqu'elle y était entrée illégalement? On lui a demandé de quitter le Canada volontairement, sans quoi un ordre de déportation serait émis contre elle.

L'honorable secrétaire parlementaire peut-il dire si le ministre a pris connaissance de ce cas et, si oui, avons-nous l'espoir que cette dame pourra rester au Canada en vertu des lois qui pourront le lui permettre?

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, effectivement, au cours de la fin de semaine se tenait à Toronto un important colloque sur le statut des réfugiés. On a signalé au ministre et aux gens qui y étaient présents le problème de M^{me} Gisella Confino-Levi, et comme la réputation du Canada n'est pas à faire dans ce domaine, le ministre a promis d'en prendre connaissance le plus rapidement possible. Il devrait donc rendre une décision au cours des prochains jours.

* * *

[Traduction]

LA RÉFORME DU PARLEMENT

LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Il y aura bientôt deux ans, on nous a promis de prendre rapidement des mesures au sujet de la réforme parlementaire. Le ministre ne nous a encore soumis aucune proposition en dépit du discours fort intéressant qu'il a prononcé devant le Club des avocats fédéraux d'Ottawa avant Noël. J'aimerais que le président du Conseil privé nous dise quand il compte nous soumettre les propositions qui étaient prétendument imminentes il y a deux ans?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, les leaders des partis à la Chambre étudient actuellement cette question. Nous nous sommes déjà réunis une fois. J'ai remis à mes homologues des documents et j'attends qu'ils me soumettent leurs propositions. J'ai pour ma part plusieurs propositions à leur soumettre, mais pour l'instant, la question est entre les mains des leaders des partis. Si le député cherche à me dire que le leader de son parti se désintéresse de la question—à ce que j'ai pu en juger, il ne semble pas que ce soit le cas, bien au contraire—je suis tout disposé à étudier les propositions en question avec lui ou avec d'autres députés. Pour l'instant, je préférerais que seuls les leaders des partis étudient la question.